

Gérard Dangles est désigné secrétaire de séance.

Présentation de la ligne SNCF : Grenoble-Veynes-Gap effectuée par Robert Cuchet (*cf présentation jointe*)

La ligne Grenoble-Veynes traverse 2 régions : AURA et PACA dans un territoire de montagne, touristique et de faible habitat. Mr Cuchet en dresse l'historique depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui et souligne le risque de voir le tronçon Aspres-Clelles en l'absence de travaux.

La fusion des régions a permis de nouvelles orientations et un plan de sauvetage des petites lignes de la Région AURA est annoncé. En effet, Mr Wauquiez, Président de la Région AURA, annonce 33 M€ pour sauvegarder la ligne Grenoble-Gap mais à la condition que d'autres collectivités participent financièrement également. La Metro s'est positionnée sur un montant de participation ainsi que la Région PACA.

Arrivée de Frédérique Puissat

Une séance plénière aura lieu les 15 et 16 décembre prochain à la Région. Pour montrer l'attachement à cette ligne, et défendre les 4 lignes de l'étoile ferroviaire de Veynes, des actions de mobilisations sont prévues comme par exemple un grand rassemblement près des gares le 10 décembre prochain et d'autres actions citoyennes se sont organisées.

Pour Jérôme Fauconnier, ce sujet d'actualité pour maîtriser le développement des transports en commun, doit aussi prendre en compte la gare de St Martin de la Cluze qui n'a pas été évoquée.

Michel Picot évoque les difficultés liées aux correspondances notamment vers Paris qui peuvent être un frein au fait d'utiliser le transport ferroviaire.

Pour Robert Cuchet, cela est lié au cadencement mis en place par la SNCF. Il s'agit d'un problème sur lequel il faudrait revenir afin d'arriver à le faire évoluer.

Jean-François Helly souligne que le chiffre annoncé pour la fréquentation annuelle de la ligne est erroné puisque les voyageurs avec un abonnement ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Robert Cuchet espère qu'une comparaison d'année en année sera possible car en effet, les chiffres annoncés sont uniquement basés sur la vente de tickets de train.

Pour Jean-François Helly, il est nécessaire de se pencher sur la problématique des transports entre les gares et les petits villages. Si on souhaite le succès de la voie ferrée, il convient d'améliorer le transport entre les petits villages.

Il s'agit d'un problème de coordination entre les différentes autorités des services de transports. Une démarche commune est nécessaire mais complexe à mettre en place indique le Président. Dans l'hypothèse où il y a une fermeture de ligne, il est essentiel de savoir que c'est définitif.

Selon Robert Cuchet, la loi NOTRe permet une bonne coordination entre les TER et les cars du Département avec une politique de carte unique au niveau des tarifs. Il est conscient des contraintes budgétaires de la Communauté de communes du Trièves ; néanmoins des actions peuvent être entreprises. Il s'agit d'une ligne touristique, or, les paysages sont masqués car les arbres ne sont pas coupés, ni entretenus. Une action d'entretien avec des fenêtres paysagères pour rendre la ligne attractive pourrait être envisagée.

Claude Didier avait proposé au dernier conseil de prendre une motion en faveur de la ligne, il réitère sa proposition. Il a assisté à la réunion à Lus la Croix Haute et considère que même de manière symbolique, un engagement a beaucoup d'importance.

Pour Jérôme Fauconnier, il convient de rester prudent sur l'engagement de la CCT ; celle-ci n'ayant ni les moyens, ni la compétence des transports. Il a pris contact avec le Président de la SMTC afin de mettre en place des actions contribuant à améliorer les transports des grenoblois vers le Trièves. Cela pourrait être par exemple un Pass « train + navette + remontées mécaniques » avec Gresse en Vercors, etc...

Le souci est que la Région a la compétence mais que la voie ferrée dépend de l'Etat ; l'entretien du réseau secondaire pâtit car l'Etat investit plus dans les grandes lignes d'où l'intérêt du plan Etat/Région. De plus, la SNCF établit les devis de travaux qui sont 30% plus onéreux que dans les autres pays européens, indique Robert Cuchet.

Jean-Pierre Agresti rappelle qu'effectivement Mr Wauquiez, interpellé à un congrès à propos de ces montants de travaux faramineux pour cette ligne, s'est engagé à une vérification des chiffres avancés.

Pour Claude Didier, il y a urgence car la prochaine séance pourrait être décisive pour l'avenir de cette ligne.

Robert Cuchet propose de se renseigner auprès de Marie-Claire Terrier pour obtenir de plus amples renseignements. Il convient également de réfléchir au contenu d'une éventuelle motion.

Le problème tient surtout au fait que 2 régions sont concernées ; il serait peut être judicieux de se rapprocher de la Communauté de Communes de Die et de réfléchir ensemble à la rédaction d'une motion commune propose Guillaume Gontard.

Le Président remercie Robert Cuchet pour sa présentation.

Approbation du compte rendu du conseil du 17 octobre 2016

Claude Didier regrette que certains de ses propos ne figurent pas sur le compte-rendu et souhaite qu'une rectification soit apportée avant de le valider :

« Tant mieux si la promotion touristique porte ses fruits mais il regrette la fermeture des Offices de Tourisme et donc la perte de contacts humains dans ces points d'accueils touristiques ».

☞ **Abstention : 4**

1- Budget Ecoles – Emprunt 480 000 €

Afin de pouvoir assurer le financement de la construction du bâtiment restauration scolaire et périscolaire, il est nécessaire de contracter un emprunt de 480 000 euros. La collectivité a procédé à une consultation auprès de deux banques. Au vu des conditions proposées, il est proposé de contracter l'emprunt auprès de la Banque Postale :

| | |
|--|--------------|
| Montant emprunté : | 480 000,00 € |
| Durée : | 20 ans |
| Echéances trimestrielles et constantes | |
| Taux d'intérêt : | 1,38% |
| Commission : | 480,00 € |
| Coût du crédit : | 70 436,80 € |

Pour Guillaume Gontard, c'est plutôt une bonne nouvelle de pouvoir emprunter à ce niveau là.

Jérôme Fauconnier indique que le CA 2015, avec un équilibre mieux respecté, a permis d'emprunter.

Vote : Budget Ecoles – Emprunt de 480 000€

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Budget Collecte et traitement des déchets – Emprunt 100 000 €

Afin de pouvoir assurer le financement de l'aménagement des containers semi-enterrés, il est nécessaire de contracter un emprunt de 100 000 euros. La collectivité a procédé à une consultation auprès de deux banques. Au vu des conditions proposées, il est proposé de contracter l'emprunt auprès de la Banque Postale :

| | |
|--|--------------|
| Montant emprunté : | 100 000,00 € |
| Durée : | 5 ans |
| Echéances trimestrielles et constantes | |
| Taux d'intérêt : | 0,35% |
| Commission : | 250,00 € |
| Coût du crédit : | 938,70 € |

Vote : Budget Collecte et traitement des déchets – Emprunt de 100 000 €

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Délégation du conseil communautaire au Président pour souscrire une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération en date du 10 juin 2014, le conseil communautaire a délégué au Président la possibilité de contracter une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 200 000 €.

Il est proposé au conseil de communauté de déléguer au Président son attribution en matière de décision de souscrire à une avance de Trésorerie auprès d'un organisme de crédit qui présentera la meilleure offre pour un montant maximum de 2 000 000 euros, et ce pendant la durée de son mandat.

Cette ligne de trésorerie permettra de couvrir des besoins ponctuels résultant des décalages entre les sorties et les entrées de fonds sur les projets suivants: Bâtiment restauration scolaire/ Accueil de loisirs, aménagement et pose des containers semi-enterrés, rénovation thermique du bâtiment de la MEJ à Mens.

Victor Vecchiato précise que cette ligne de trésorerie ne sera utilisée qu'au moment du besoin, probablement en juin ou juillet prochain.

Vote : Délégation du conseil communautaire au Président pour souscrire une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Convention de mise à disposition partielle avec le conseil Départemental de l'Isère

La réorganisation du service Tourisme entraîne la diminution du temps de travail de l'agent titulaire affecté aux tâches d'entretien des locaux. Afin de permettre à l'agent concerné de maintenir son taux d'emploi, il est proposé de signer une convention de mise à disposition avec le Conseil départemental qui est en mesure de proposer 3 heures 30 hebdomadaires au collègue de Mens au service restauration. L'agent concerné a été rencontré par la DRH pour lui exposer la situation et lui proposer cette solution permettant de maintenir son temps de travail et donc sa rémunération. Une proposition écrite lui a également été adressée (réponse

attendue pour le 10 novembre). La proposition de convention avec le Conseil Départemental est jointe en annexe et porte sur la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 août 2017. Le Conseil Départemental remboursera à la CCT le salaire de l'agent au coût réel chargé calculé en fonction du nombre d'heures effectives de mise à disposition.

Vote : Convention de mise à disposition partielle avec le conseil Départemental de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Demande de subvention LEADER pour le projet « route des savoir faire »

Les commissions économie – agriculture, tourisme et culture souhaitent travailler sur un projet de Route des savoir-faire.

Ce projet, davantage qu'un simple itinéraire de découverte, entend mettre en réseau solidaire les agriculteurs, les artisans, les entreprises et les acteurs culturels prêts à organiser sur leurs sites l'accueil des visiteurs autour de la mise en valeur de leur savoir-faire. Ce nouvel outil de valorisation du patrimoine triévois a pour but de faire découvrir l'identité du territoire à travers ses savoir-faire spécifiques.

En construisant des solidarités entre agriculteurs, artisans, entreprises culturelles, cette formule constitue un outil de développement territorial en même temps qu'un moyen original de communication touristique.

L'expérience montre qu'il existe un réel effet d'entraînement d'une fédération des acteurs sur le plan de la fréquentation des établissements. La notoriété de certains établissements concourant à la promotion d'activités moins connues et la diversité de l'offre, améliorent l'attractivité globale du territoire.

Un groupe de travail constitué d'élus de chacune de ces trois commissions et de partenaires privés s'est déjà réunis à deux reprises. L'objectif est que cet outil soit opérationnel pour le début de l'année 2018 ; l'année 2017 étant consacrée à la rédaction d'une charte d'engagement, la rencontre des acteurs et leur adhésion au projet, ainsi que la construction des différents outils de communication.

S'inscrivant pleinement dans la philosophie du Leader Alpes Sud Isère, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter du FEADER dans le cadre du Leader Alpes Sud Isère et de déposer une demande de subvention.

Le premier montant prévisionnel du projet prévoit sur 18 mois 79 312 € de dépenses éligibles (39 312 € d'animation interne et 40 000 € d'outils de communication) financés de la façon suivante :

- FEADER au titre du LEADER : 64%
- Autofinancement CCT : 36%

Vote : Demande de subvention LEADER pour le projet « route des savoirs faire »

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Convention de participation financière aux charges des locaux scolaires pour 3 enfants scolarisés à Vif en ULIS – année 2015/2016

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Vif pour participer aux frais de fonctionnement de la Classe de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école élémentaire Antoine de Saint Exupéry. Les effectifs accueillis par l'école de Vif sont de 3 enfants domiciliés sur le périmètre de la compétence scolaire de la communauté de communes du Trièves. Les frais pour l'année scolaire 2015/2016 s'élèvent à 1 317 € par enfant soit une participation de 3 951 € pour la communauté de communes du Trièves (pour l'année scolaire 2015/2016).

Vote : Convention de participation financière aux charges des locaux scolaires pour 3 enfants scolarisés à Vif en ULIS – année 2015/2016

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Demande de subvention auprès du Département pour les chantiers Jeunes

Le service « Enfance jeunesse » de la CCT a initié sur le territoire plusieurs chantiers jeunes (à partir de 16 ans). Au total, 20 jeunes Triévois ont pu vivre une expérience de chantier dans un village (Le Percy, Sinard, St Martin de Clelles, Avignonet).

A l'occasion des vacances d'automne, le chantier effectué à St Sébastien avec les services techniques de la CCT peut être financé par la Conférence Territoriale des solidarités au titre des 2 axes suivants :

- Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes
- Rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leur talent leur insertion

Dans ce cadre, il est proposé au conseil d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département pour ce chantier à hauteur de 1500€.

Frédérique Puissat annonce un partage plus équitable en 2017 entre toutes les communes et souligne l'important succès rencontré par cette initiative.

Christian Roux a accueilli 4 jeunes à Sinard et fait part d'un retour d'expérience très positif.

Jean-Pierre Agresti confirme l'important travail réalisé pour l'Arboretum et fait part de sa satisfaction.

Pour Yann Souriau, il s'agit d'actions à soutenir et à développer.

Michel Picot s'interroge sur le type d'activités concernées.

Il s'agit plus d'activités techniques telles que réhabilitation de sentiers, entretien de vignes, entretien de bâtiment. Eloi Hemery est en support et diffusera prochainement le flyer de présentation de cette action indiquée par Frédérique Puissat.

Vote : Demande de subvention auprès du Département pour les chantiers jeunes

☞ **Adopté à l'unanimité**

8 – Avenants financiers des 3 multi-accueils pour 2017

Par délibération du 9 novembre 2015, la CCT a approuvé la signature d'une convention relative à l'attribution d'un concours financier pour 2016-2018 pour les associations assurant la gestion des multi-accueils dans le Trièves. La trésorerie demandant la mise en place d'avenants annuels afin de définir les modalités financières entre la CCT et les associations, il convient de fixer préalablement au budget 2017 la participation financière 2017 de la CCT de la façon suivante :

- Pour l'**association Triévoise pour la garde de jeunes enfants** (gestion multi-accueil de Mens et de Clelles) :
 - ✓ 111 146 € pour la structure de Mens
 - ✓ 55 000 € pour la structure de Clelles.
- Pour l'association **Les Mistouflets** (Gresse en Vercors) :
 - ✓ 43 197.60 €
- Pour l'association **SOS Récré** (gestion du multi accueil le P'tit jou et la halte-garderie itinérante La P'tite Récré) :
 - ✓ 165 515.20€

Frédérique Puissat rappelle que ces structures, dont la gestion est assurée par des bénévoles, emploient du personnel et elle les remercie pour l'important travail réalisé. Elle souligne qu'il faut rester vigilant par rapport à la baisse de la natalité constatée sur le territoire compte tenu du lien entre taux de fréquentation et aides de la CAF à ces structures.

Vote : Avenants financiers des 3 multi-accueils pour 2017

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Autorisation donnée au président de signer le marché de fourniture de conteneurs semi-enterrés

Dans le cadre du changement de mode de collecte des ordures ménagères, la Communauté de communes du Trièves doit faire l'acquisition de conteneurs semi enterrés. Une consultation en appel d'offre ouvert par avis d'appel en concurrence en date du 7 octobre 2016 a été lancée en vue de conclure ce marché de fourniture.

8 candidatures ont été reçues. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 14 novembre 2016, propose au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

VConsyst France SAS

Parc Pompidou
Avenue Georges Pompidou
CP3409
56000 VANNES

Le montant estimé de ce marché (prix unitaire appliqué aux besoins en CSE) est de 563 287 € HT. Les travaux doivent être terminés en juin 2017 et les containers seront directement livrés aux communes indique le Vice-président.

Jean Bernard Bellier souhaite que le lieu précis des livraisons soit indiqué.

Bernard Coquet souhaite des précisions sur la solution envisagée dans le centre historique de Mens. Il précise que les containers proposés ont obtenu un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France et que ceux qui seront dans le centre de Mens devront obtenir un avis favorable.

Christophe Drure indique que, dans ce marché, il n'est question que de containers semi-enterrés. Le problème spécifique de Mens pourra être traité en dehors de cet appel d'offre.

Jérôme Fauconnier est néanmoins étonné car une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France lors de laquelle le scénario a été longuement expliqué, a eu lieu sans soulever d'objections. Si aujourd'hui, il y a un problème, la Communauté de communes du Trièves se trouve ennuyée. La solution pourrait consister à laisser les containers actuels à cet emplacement et de mettre les semi-enterrés ailleurs dans Mens. Ce qui ne paraît pas être une avancée. Un courrier a été adressé à l'architecte des bâtiments de France. Le Président espère une réponse rapide.

Vote : Autorisation donnée au président de signer le marché de fourniture de conteneurs semi-enterrés

☞ **Adopté à l'unanimité**

10 – Avenant n°3 à la convention médiathèque tête de réseau entre le Département et la CCT

Une convention a été signée avec le Département d'une durée de 4 ans (1er janvier 2012 – 31 décembre 2015) et approuvée le 26 octobre 2012 en commission permanente du Conseil Général de l'Isère.

Cette convention stipule les engagements du Département :

- Engagement financiers (subventions d'investissement, subventions de fonctionnement) et les modalités de versements.
- Soutien du Service de lecture publique au réseau de lecture publique sur le territoire et les engagements de la Communauté de Communes du Trièves.

Le Département propose aux collectivités signataires d'une convention arrivée à son terme, un avenant pour une période supplémentaire de 2 ans afin de maintenir à niveau les aides de fonctionnement et de soutenir l'élargissement des réseaux pour faire suite à l'intégration de nouvelles bibliothèques. Il est donc proposé de signer le présent avenant conclu pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2018.

Guillaume Gontard s'interroge sur la poursuite des financements après 2018.

Une rencontre a eu lieu avec les services du Département mais Véronique Menvielle n'a pas connaissance de la suite.

Pour Frédérique Puissat, compte-tenu de la politique de lecture publique du Département, il n'y a pas trop de risque d'arrêt d'autant plus que la CCT a déjà un réseau constitué. Cet avenant permet de faire la liaison.

Vote : Avenant n°3 à la convention médiathèque tête de réseau entre le département et la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

11 – Demande de subvention « Ecole du jeune spectateur 2016 » Région Auvergne Rhône Alpes

Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de l'ex CDDRA pour les actions de mobilisation des jeunes publics aux différentes formes d'expressions artistiques, dispositif nommé « Ecole du jeune spectateur » à hauteur de 4500 €.

Les actions portent sur différents projets avec les services « Enfance Jeunesse » et culturel de la Communauté de Communes du Trièves, comme les sorties au cinéma, au théâtre le Poulailleur, au théâtre l'espace 600, au théâtre de Grenoble, à l'amphithéâtre de Pont de Claix. Un mini séjour organisé pour les adolescents à Lyon, avec une sortie au musée miniature et cinéma. L'accueil pour les tous petits d'un spectacle du festival : P'tits mots P'tits mômes, des ateliers de pratiques artistiques : un stage de hip hop, des ateliers de théâtre d'impro, des ateliers radio, des ateliers d'arts plastiques avec le festival Mens lors ! Le budget global est de 9300 € et se définit selon le plan de financement ci-dessous :

| BUDGET Ecole du jeune spectateur Trièves 2016 CDDRA | | | |
|--|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Objet | Montant en € | Financeur | Montant en € |
| Concert avec, pour et par les collégiens | 1 500 | CDDRA | 4 500 |
| Sorties aux spectacles | 1 000 | Département Lecture publique | 1 200 |
| Accueil de spectacles | 2 000 | CCT | 3 600 |
| Sortie cinéma | 530 | | |
| Sortie au musée | 100 | | |
| Ateliers | 4 170 | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 9 300 | TOTAL DES RECETTES | 9 300 |

Un accord a été reçu de Mr Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant de 4500€.

Guillaume Gontard s'interroge, compte-tenu de la fin des CDDRA, sur le financement en Fonctionnement des années suivantes.

A priori, il n'y aura plus aucune aide pour projet répond Jérôme Fauconnier.

Vote : Demande de subvention « Ecole du jeune spectateur 2016 » auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

☞ **Adopté à l'unanimité**

12 - Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

- Information relative à la Trans Vercors : la Trans Vercors, organisée par Idée' Alpe, aura lieu les 26 et 27 août prochain. Il s'agit d'un parcours VTT dont l'itinéraire définitif sera finalisé au printemps. Le coût pour la Communauté de communes du Trièves est de 2000€. Le service Tourisme participera

mais Alain Rougale lance un appel aux bénévoles pour encadrer les parcours, assurer l'animation etc...

Michel Picot s'interroge sur l'hébergement des personnes accueillies lors de cette manifestation.

Alain Rougale suppose qu'il y aura environ 1800 personnes sur le Territoire mais pour l'instant, il s'agit juste d'une information et l'hébergement n'a pas été encore abordé.

- Retours par rapport à l'étude de Stratorial : 5 communes n'ont pas encore fait parvenir leur réponse. Le « non » de certaines communes n'empêchera pas la tenue de la CLECT le 5 décembre prochain, car sont également à l'ordre du jour de cette réunion, le Très Haut Débit, le transfert de compétence avec la future commune de Châtel en Trièves et le point accueil de Château Bernard.
- THD : Jérôme Fauconnier rappelle la cérémonie du « Lancement d'Isère Très Haut Débit, le Très Haut Débit pour tous en Isère » qui aura lieu le Vendredi 9 décembre 2016 à 11h00 à l'Hôtel du Département à Grenoble.
- Visite du Préfet dans le Trièves : Frédérique Puissat informe que le Préfet sera le 21 décembre prochain en début d'après-midi à Mens avant d'effectuer un circuit dans le Trièves. Sont au programme : les visites de la Perception de Mens, des médecins du territoire et de la Gendarmerie de Clelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.